

### Délibération **2023 CS 17** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Gestion de la station de tulipes sauvages du parc d'activités économique de Perréal (Apt) – Convention 2023-2027 entre la CCPAL et le PNRL**

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 67 votants :
- 40 membres titulaires présents,
- 5 membres suppléants présents,
- 22 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Viviane DARGERIE, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Solange PONCHON, Claire ARAGONES

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland CICERO, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Antoine SCARDAMAGLIA, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Béregère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISE  
Laurence DE LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Catherine NOLLET à Monsieur Gilles LANDRIEU  
Béatrice TERRASSON à Madame Gaëlle LETTERON  
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI  
Catherine SERRA à Monsieur Christian CHIAPELLA

##### **Monsieur**

Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO  
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Grigori GERMAIN à Monsieur Mickaël CAVALIER  
Jacques MACHEFER à Monsieur Luc MILLE  
Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD  
Sylvain D'APUZZO à Jérôme PELLEGRIN  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Michel NOUVEAU à Monsieur Jacques GRANGIER  
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON  
Théo FONTAINE à Madame Valérie PEISSON  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Monsieur Christian CHIAPPELLA

**Etaient excusés :**

**Madame**

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Marion MAGNAN, Jacqueline BOUYAC, Michelle WOLF, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Laurie SARDELLA

**Monsieur**

Thomas FIASCHI, Jean-Pierre GERAULT, Kévin ROLANDO, Jean-Pierre SERRUS

**Etaient absents :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

**Monsieur** Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel GASQUET, Georges FAUCOUNNEAU, Jean-Claude OBER, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Pierre FISCHER,

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Rémy LANDIER, Anne-Marie LOISON, Didier GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret le 20 mai 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013044-0013 du 13 février 2013 « portant dérogation à la destruction de spécimens d'une espèce végétale protégée dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités des Argiles commune d'Apt » ;

Vu la Délibération de la Communauté de communes du Pays d'Apt – Luberon n°2023-21 du 21 février 2023 ;  
Considérant l'existence d'une station de Tulipes sauvages sur la zone du Parc d'activités économiques situé à Apt ;

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat existant depuis 2013 entre la Communauté de Communes du Pays d'Apt en Luberon, propriétaire du site, et le Parc naturel régional du Luberon pour la gestion de la station de Tulipes sauvages, visant à la préservation de l'espèce et à l'amélioration de son état de conservation ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées de :

- **APPROUVER** le projet de convention pour la gestion de la station de Tulipe sauvage du Parc d'activités de Perréal sur la commune d'Apt pour la période 2023-2027, joint en annexe.
- **AUTORISER** la Présidente à signer avec la Communauté de communes du Pays d'Apt - Luberon le projet de convention annexé à la présente et tout autre document utile à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

Pièce jointe : Annexe



La Présidente

Dominique SANTONI